

TP ADVF: TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

»» Le diplôme

L'apprenti(e) est présenté(e) à l'examen du **Titre Professionnel ADVF** à l'issue d'une période de formation comprise entre 6 mois et 2 ans.

»» Modalités d'examen

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;
- D'un entretien final.

»» Les objectifs de la formation

- Contribuer au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité ;
- Permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile ;
- Les aider en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne ;
- Assurer la garde d'enfants vivant à domicile.

»» Perspectives professionnelles

Le titulaire du TP assistant de vie aux familles peut exercer sa profession en tant que :

- Auxiliaire de vie ;
- Agent à domicile ;
- Assistant de vie ;
- Garde d'enfant à domicile ;
- Assistant ménager ;
- Garde à domicile.

»» Perspectives d'emploi

L'ADVF peut être amené à travailler auprès de personnes âgées, d'enfants ou de personnes malades ou handicapées. Les ADVF trouvent leurs missions auprès des entreprises d'aide à domicile.

»» Secteurs d'activité

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples :

- En emploi direct (l'employeur est la personne aidée) ;
- Ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

»» Déroulement de la formation

1 journée par semaine en CFA, le reste de la semaine s'effectuera en entreprise.

Durée du contrat en alternance : 12 mois.

Rémunération : grille de rémunération en fonction de l'âge et du type de contrat en alternance.

»» Modalités d'évaluation

Les candidats peuvent être dispensés de certaines matières en fonction des notes déjà obtenues à des examens de niveau équivalent ou supérieur.

»» Conditions légales

Contrat d'apprentissage : de 18 ans à 29 ans révolus.

Contrat de professionnalisation : de 18 ans à 25 ans révolus OU demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Stagiaire de la formation continue : sans limite d'âge.

»» Coût de formation (au 1^{er} mars 2022)

La formation est gratuite, prise en charge par les OPCO, pour les apprentis, le matériel d'un montant d'environ 200€ est pris totalement en charge par le premier équipement des OPCO.

Pour stagiaires de la formation continue le montant de la formation s'élève à 3500€ éligible au CPF.

»» Modalités d'inscription au CFA

- Le dossier de pré-inscription est disponible sur le site du CFA;
- Le dossier d'inscription est fourni dès réception du contrat d'apprentissage au CFA ou de professionnalisation au CFA.

»» Pré-requis

Il existe **2 principaux diplômes** pour exercer ce métier :

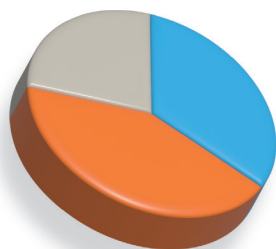
- Une formation **assistant(e) de vie aux familles** qui permet d'acquérir un diplôme de niveau 3, équivalent à un CAP ou un BEP;
- Le **CAP Assistant(e) technique** en milieu familial et collectif. Il faut être mobile.

»» Programme de la formation 350h/an (RNCP35506)

Enseignement professionnel: 100%

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Spécialisation : accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile



- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

NSF: 330

Rome: K1302 - K1303 - K1304 - K1305

Formacode: 44028 - 44030 - 42056

»» Poursuite d'études envisageable

L'ADVF peut poursuivre sa formation en obtenant un autre certificat spécialisé dans l'accompagnement de personnes handicapées. Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) lui est accessible s'il a acquis un an d'expérience au cours des 10 dernières années.

Mixité des parcours: une formation peut-être débutée au CFA et poursuivie au Lycée et vice versa, débutée au Lycée et poursuivie au CFA.

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans) ou par la mobilisation du CPF (Compte personnel de formation).

Référent handicap



Référent mobilité nationale/internationale



Renseignements au 02 38 98 05 92